



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial du  
16 juillet 2015

## SOMMAIRE

<b>Services</b>	<b>N° d'arrêté</b>	<b>Objet</b>
Préfecture	PREF_DIA_BCI_201 5_07_15_01	Arrêté relatif à la suppléance du préfet de la zone de défense et de sécurité sud-est
Direction interministérielle d'appui	PREF_DIA_BCI_201 5_07_15_02	Arrêté relatif à la suppléance du préfet de département du Rhône



PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET  
DE SÉCURITÉ SUD-EST

Préfecture

Direction Interministérielle d'Appui

Bureau de la coordination interministérielle

Lyon, le 15 juillet 2015

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°PREF\_DIA\_BCI\_2015\_07\_15\_01**

**relatif à la suppléance du préfet de la zone de défense et de sécurité sud-est**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES,  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST, PRÉFET DU RHÔNE**

*Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du mérite*

**Vu** le code de la défense, notamment son article R 1311.23 ;

**Vu** le décret n°2010-224 du 4 mars 2010 modifié relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

**Vu** le décret n° 2010-225 du 4 mars 2010 portant modification de certaines dispositions du code de la défense relatifs aux préfets délégués pour la défense et la sécurité ;

**Vu** le décret du 25 juillet 2013 nommant M. Michel FUZEAU, préfet de la région Auvergne, préfet du Puy-de-Dôme ;

**Vu** le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de M. Gérard GAVORY en qualité de préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

**Vu** le décret du 5 mars 2015 portant nomination de M. Michel DELPUECH, préfet de la région Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe) ;

Considérant l'absence simultanée de M. Michel DELPUECH, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône et de M. Gérard GAVORY, préfet délégué pour la défense et la sécurité le 16 et 17 juillet 2015 jusqu'à 10 h ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1er** : La suppléance du préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Est est assurée par M. Michel FUZEAU, préfet de la région Auvergne, préfet du Puy-de-Dôme, du 16 au 17 juillet 2015 jusqu'à 10h .

*Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03*

*Pour connaître nos horaires d'ouverture et les modalités d'accueil : internet : [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr) ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)*

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 3** : Le préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des 12 départements de la zone de défense et de sécurité Sud-Est.

Le Préfet de la région Rhône-Alpes,  
préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est,  
préfet du département du Rhône,

*signé*

Michel DELPUECH



PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET  
DE SÉCURITÉ SUD-EST

Préfecture

Direction Interministérielle d'Appui

Bureau de la coordination interministérielle

Lyon, le 15 juillet 2015

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° PREF\_DIA\_BCI\_2015\_07\_15\_02**

**relatif à la suppléance du préfet du département du Rhône**

***LE PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES,  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST, PRÉFET DU RHÔNE***

***Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du mérite***

**Vu** le décret n°2010-224 du 4 mars 2010 modifié relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

**Vu** le décret du 4 juin 2014 nommant M. Jean louis AMAT, sous-préfet hors classe, en qualité de directeur de cabinet du préfet de la région Rhône-alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône.

**Vu** le décret du 5 février 2015 portant nomination de M. Xavier INGLEBERT, administrateur civil hors classe, en qualité de préfet, secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

**Vu** le décret du 5 mars 2015 portant nomination de M. Michel DELPUECH en qualité de préfet de la région Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

**Considérant** l'absence simultanée de Monsieur Michel DELPUECH, préfet de la Région Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité, préfet du Rhône et de Monsieur Xavier INGLEBERT, préfet, secrétaire général, préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône le 16 juillet 2015 à partir de 13 h30;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1er** : La suppléance du préfet du département du Rhône est assurée par M. Jean-Louis AMAT, Directeur de Cabinet du Préfet du Rhône, **le 16 juillet 2015 à partir de 13 h 30.**

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 3** : Le préfet, secrétaire général, préfet délégué pour l'égalité des chances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du Rhône.

Le Préfet de la région Rhône-Alpes,  
préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est,  
préfet du département du Rhône,

*signé*

Michel DELPUECH